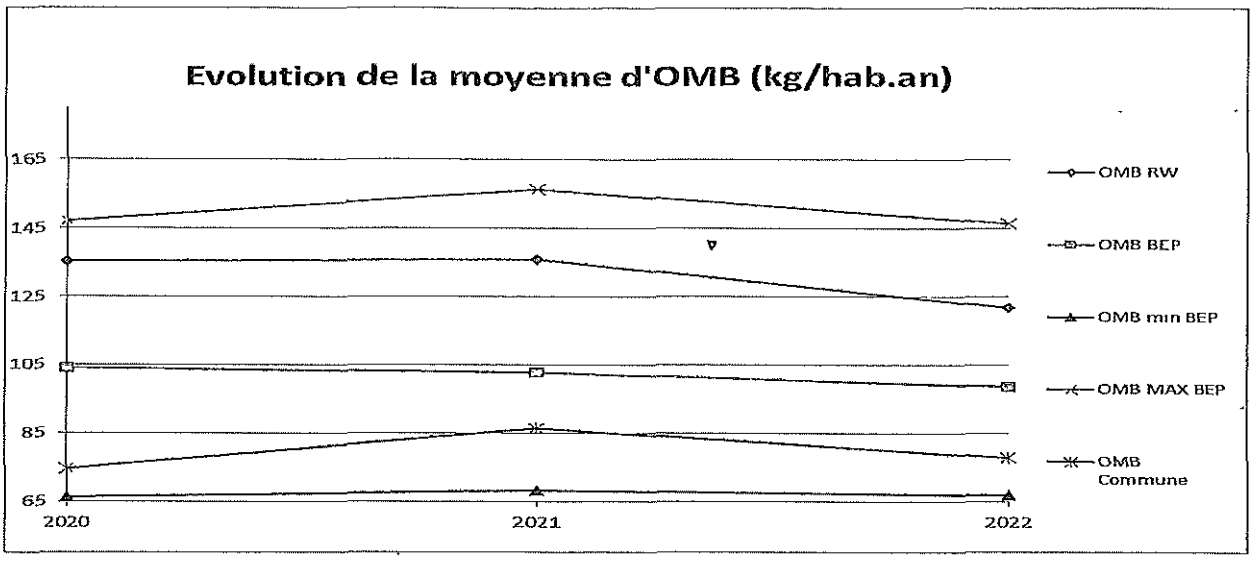
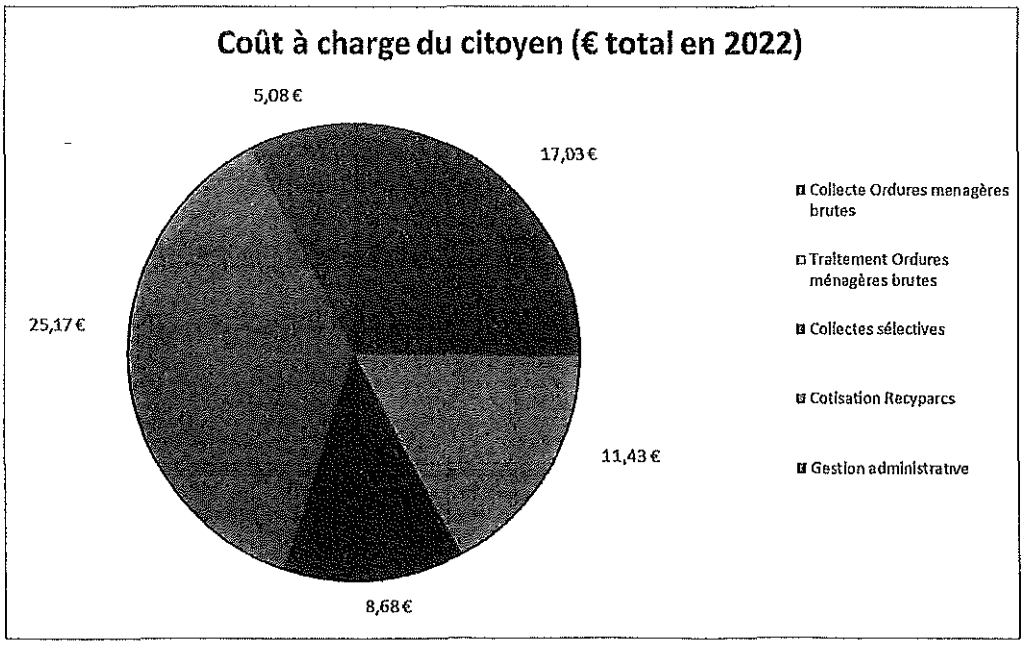
Note explicative visée à l'article 13 de l'AGW du 05 mars 2008 à annexer à l'AER 2024 Nom de la commune : FLORENNES Intercommunale de gestion et de traitement des déchets : BEP Environnement-Avenue Sergent Vrithoff, 2 5000 NAMUR-☎ 081/71 82 11 🖷 081/71 82 50 🖳 environnement@bep.be www.bep environnement.be Nombre d'habitants de la commune (au 1er janvier 2022) . 11.320 Mode de collectes des OMB[1] : CONTENEURS A PUCE 1. La production de déchets des ménages et leur gestion

Année 2022	Moyenne en Région wallonne Kg/hab.an	Moyenne dans votre commune Kg/hab.an	Quel est le service de collecte et de traitement ?
OMB	121,74	77,90	Collectes en porte-à-porte - UVE[2] 100%
Déchets organiques	20,22	43 52	Collectes en porte-à-porte - Biométhanisation & Compostage 100,00%
Déchets verts	45,14	64,57	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Compostage 100,00%
Encombrants	44,52	42,53	Collectes en porte-à porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 58,61 % - Mise en CET 4,18 % - Recyclage & Valorisation 32,00 % - Réemploi 5,21 %
Déchets inertes	84,46	101,65	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Bois	36,53	50,17	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - UVE 100,00%
Papiers/cartons	43,72	49,99	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Verres	32,31	35,86	Apports volontaires aux bulles à verre ou aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
PMC	23,02	31,62	Collectes en porte-à-porte ou apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100 %
Métaux	6,61	8,38	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
DEEE[3]	6,2	7,4	Apports volontaires aux parcs à conteneurs - Valorisation 100,00%
Autres[4]	12,18	11,41	Apports volontaires aux parcs à conteneurs
Total	476,65	524,99	UVE 23,20 % - Recyclage & Valorisation 60,00 % - Biométhanisation & Compostage 15,90 % - Mise en CET 0,90 %



2 Le coût de vos dechets



3. Les taxes régionales appliquees dans la gestion des déchets

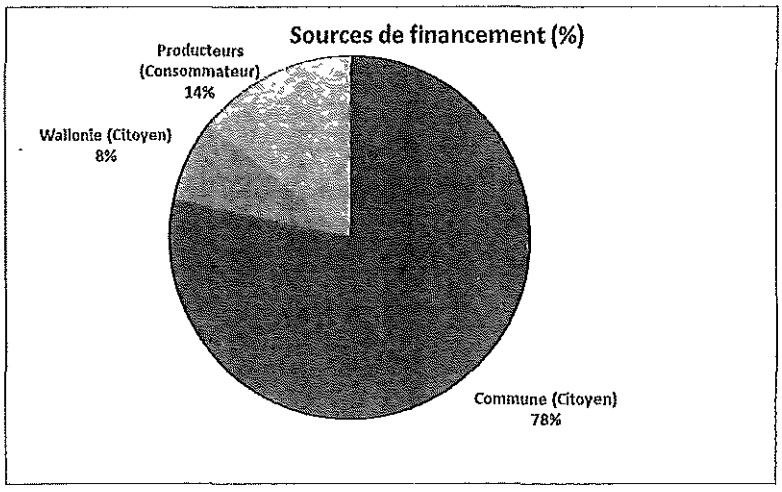
	Prélèvement sanction[5]	Taxes pour la mise en CET	Incineration de déchets avec recupération de chaleur

[1] Ordures ménagères brutes
[2] UVE = Unité de valorisation énergetique
[3] Déchets d'équipements électriques et électroniques . TV, électroménagers, etc

[4] Autres déchets spéciaux des ménages, huiles végétales et moteur, frigolite, pneus, textiles, bouchons de liège, piles, cartouches encre, etc.

2022[6]	38,85 €/T	122,93 €/T	14,99 €/T

4 Le financement de la gestion des dechets



5 Votre contribution directe a la commune et le service y afferent a) Description du service minimum et du service complémentaire de gestion de déchets Le service minimum comporte notamment les services suivants 1. l'accès aux points et centres de regroupement de déchets ménagers tels que les parcs à conteneurs et les points d'apport volontaire de la commune ou de l'intercommunale ,2 la mise à disposition de bulles à verre permettant un tri par couleurs, ou une collecte équivalente ;3 la collecte en porte à porte des ordures ménagères brutes et, le cas échéant, d'autres flux tels que les déchets organiques, les PMC, les papiers cartons, les encombrants (via la Ressourcerie) ; 4 la fourniture d'un nombre déterminé de sacs adaptés à la collecte des PMC ; 5 le traitement des déchets collectés dans le cadre du service minimum.Les services complémentaires sont fournis à la demande des usagers. Ils consistent dans les services obligatoires suivants ' 1 la fourniture de sacs payants supplémentaires aux sacs fournis dans le cadre du service minimum ainsi que la fourniture de conteneurs payants ,2. la vidange de poubelles au delà du nombre et/ou des quantités fixées pour le service minimum , 3 les services correspondants de collecte et de traitementb) Extrait utile du règlement taxe et/ou redevance, y compris les mesures social Voir règlement-taxe au verso de l'A E.R 6 Votre contribution via l'achat de certains produits.

Tableau de synthese du coût des obligations de reprise (art 12 § 2) - Année 2022

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectees en RW	Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers/habitants
Huiles usagées	VALORLUB	505,00 €	0,132 €
Huiles de friture	VALORFRIT[7]	0,00 €	0,00 €
Piles	BEBAT	5.075,41 €	1,54 €
Emballages	FOST PLUS[8]	278,00 €	18,40 €
Pneus	RECYTYRE	Non disponible	Non disponible
DEEE	RECUPEL[9]	213,58 €	2,20 €
Matelas	VALUMAT	1.062,00 €	0,831 €
Panneaux photovoltaiques	PV Cycle	93,20 €	0,525

Nombre habitants en RW au 01/01/22 : 3 662 495 soit 31,62 % de la population

7. Comment réduire votre facture déchets ? Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous. Voici quelques conseils de prévention des déchets '

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques en vous entourant des conseils et informations nécessaires. Evitez le gaspillage de denrées alimentaires Privilégiez les produits durables et évitez les produits jetables (vaisselles jetables, piles jetables, . .) ou de mauvaise qualité Privilégiez les recharges et les produits peu emballés (vrac, découpe, grands conditionnements). Pour transporter vos courses, pensez aux sacs réutilisables, aux paniers et caisses pliantes Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Les actions de prévention et de sensibilisation prévues en 2024 par notre commune:
Sensibilisations diverses, sur le site Internet de la commune ou dans le bulletin communal
Les actions de prévention et de sensibilisation prévues en 2024 par l'Intercommunale BEP-Environnement :
SENSIBILISATION DANS LES ECOLES : Animations « gratuites » sur la prévention-réduction et tri des déchets Du matériel de tri, de la documentation et du matériel pédagogique sont également mis à disposition des écoles sur demande
REALISATION D'ATELIERS SUR LA REDUCTION DES DECHETS : A destination des bénéficiaires des CPAS et des citoyens
MISE A DISPOSITION D'UN KIT PREVENTION POUR LA SERD ' à destination des citoyens dans le cadre d'un événement propre à la commune.
FORMATION DE PROFESSIONNELS DES RESEAUX LOCAUX ' par exemple, formation des aides familiales, des éducateurs de plaine, des accueillantes d'enfants, collaborations avec les CPAS et enseignants
COLLABORATIONS avec les maisons de jeunes, mouvements citoyens et bibliothèques par la mise à disposition d'outils sur la prévention et le zéro déchet
SENSIBILISATION SUR LE TERRAIN . Présence aux événements organisés ou soutenus par la Commune via des animations ou la tenue d'un stand de sensibilisation afin de prodiguer aux citoyens des trucs et astuces « Objectif moins de déchet » en vue de réduire la quantité de déchets A cette occasion, des brochures « Mon pote, le compost ! », « Mon jardin zéro déchet », « Le gaspillage alimentaire, un coup dur pour votre budget », « Le guide pratique du recyparc », « Le guide du tri »(roue du tri), « Le tri des déchets organiques, c'est tout naturel !», « Moins de déchets spéciaux des ménages », « Trucs et astuces pour réduire le gaspillage alimentaire ») sont présentées aux citoyens afin qu'ils se les procurent (via internet ou pas) ainsi qu'un outil de prévention en lien avec la thématique abordée (sac réutilisable, lavette microfibre, crayon à graines,)
PRET D'OUTILS PEDAGOGIQUES : jeux sur l'empreinte écologique, le gaspillage alimentaire, livres zéro déchet, exposition, panneaux/jeux sur la reduction des déchets
INSERTIONS D'ARTICLES SUR LA PREVENTION DES DECHETS DANS LES BULLETINS COMMUNAUX et sur le SITE INTERNET (pages facebook) des communes
ORGANISATION DE COLLECTES PONCTUELLES AU PROFIT D'ASSOCIATIONS LOCALES pour redistribution à leurs publics cibles Ces actions ont pour but de favoriser la réutilisation et la solidarité mais également de faire connaître les acteurs sociaux locaux en la matière A titre d'exemples : la collecte de vélos et l'opération de collecte de jouets dans les recyparcs
CAMPAGNE DE SENSIBILISATION A LA REPARATION - AUX DSM - aux vêtements (éco-consommation)
MISE EN LIGNE D'UN ANNUAIRE DES ACTEURS DU ZD
DIFFUSION DE DOCUMENTATIONS ET D'INFORMATION . Envoi des brochures prévention sur demande Les commandes peuvent être faites via le site internet ou par téléphone.
Pour plus d'informations consultez le site internet du BEP - Environnement : www.bep environnement.be ou appelez-le 081/718 211

4 Autres ' déchets spéciaux des ménages, huiles végétales et moteur, fingolite, pneus, textiles, bouchons de liège, piles, cartouches encre, etc

[5] Il est établi une taxe sur les déchets ménagers collectés de manière non sélective par ou pour le compte des communes, au-delà d'une quantité totale annuelle collectée variant selon l'exercice et le nombre d'habitants de la commune Pour les communes de moins de dix mille habitants, la quantité visée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 220 kg pour les exercices 2009-2010, et à 200 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de dix mille à moins de vingt-cinq mille habitants, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg pour l'exercice 2008, à 230 kg pour les exercices 2009-2010, et à 220 kg à partir de l'exercice 2011. Pour les communes de vingt-cinq mille habitants et plus, la quantité visée est fixée, par habitant, à 240 kg, quel que soit l'exercice.

[6] Interdiction de mise en CET des déchets ménagers assimilés, des déchets communaux, des dechets organiques et des encombrants broyés
[7] Chiffres pour la Belgique